



MAISON DE LA RÉGION SAVERNE/HAGUENAU

AGENT DE SERVICE MEDICO SOCIAL

BITCHE

FORMEZ-VOUS POUR TROUVEZ UN EMPLOI PRÈS DE CHEZ VOUS !



ORIENT'
EST

Dans le cadre du CTDCO (Comité Territorial de Développement des Compétences et de l'Orientation), la Région Grand Est, ses partenaires de l'emploi, de l'insertion et les branches professionnelles établissent un diagnostic territorial des besoins en compétences du territoire pour répondre aux besoins des entreprises et permettre aux demandeurs d'emploi un retour à l'emploi efficace. L'action de formation décrite sur cette fiche s'inscrit dans cette démarche.

C'EST QUOI ?

Formation qualifiante au Titre professionnel « Agent de Service Médico Social ».

L'agent de service médico-social (ASMS) exerce dans le secteur médical et médico-social.

Il réalise le **nettoyage et le bionettoyage des locaux** de l'établissement et contribue aux **prestations du service hôtelier**.

Il vient en appui de l'équipe soignante pour accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne.

Dates d'ouverture de formation :

Du 13/10/2025 au 20/02/2026

Durée en centre : 462 heures

Durée en entreprise : 140 heures

Horaires : De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Du lundi au vendredi

Modalité : présentiel et distanciel

QUEL CONTENU ?

Titre professionnel

«Agent de service médico-social»

3 certificats de compétences professionnelles:

CCP 1: Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents.

CCP 2: Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement.

CCP 3: Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé.

Chacun des certificats correspond à un module comprenant une **partie théorique** et une **partie pratique**

Module «**SST**»(Sauveteur Secouriste du Travail)

Module « Objets connectés »

Autres modules transversaux

POUR QUI ?

Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et jeunes de -26 ans accompagnés en démarche d'insertion professionnelle et accompagnés par les Missions Locales ou un Cap Emploi, ayant un projet professionnel validé et ne possédant pas les prérequis nécessaires à leur entrée en formation du secteur sanitaire et social.

N.B. : pour les demandeurs d'emploi les frais pédagogiques sont entièrement pris en charge par la Région Grand Est.

D'INFOS



Contacter votre conseiller France Travail, Mission locale ou Cap Emploi
L'organisme de formation
ALAJI au 03.83.58.18.28
MAUCCI Romain rmaucci@alaji.fr
BENSALAH Habib : hbensalah@alaji.fr

